

Commission de l'Éducation



NOTRE MISSION

Fournir une excellente éducation qui valorise tous les élèves et contribue à faire prospérer les communautés.



NOTRE VISION

PGCPS sera un EXCELLENT système scolaire reconnu pour fournir des services éducatifs qui assurent que tout étudiant de notre district scolaire diversifié obtienne son diplôme en étant prêt pour l'université et la carrière professionnelle dans une société globale.



NOS VALEURS FONDAMENTALES

- Les étudiants sont notre priorité et tous les élèves peuvent atteindre de hauts niveaux académiques.
- Les familles, les étudiants et les éducateurs partagent la responsabilité du succès des élèves.
- Des attentes élevées inspirent une haute performance.
- Tous les membres du personnel partagent la responsabilité d'e maintenir un environnement scolaire sûr et favorable contribuant à l'excellence en éducation.
- Le soutien de tous les membres de notre communauté est essentiel au succès de nos écoles et de nos élèves, et cette réussite enrichit notre communauté.
- L'amélioration continue de l'enseignement, du leadership et de la responsabilité est la clé de notre destinée.

2019-2020 Commission de l'Éducation

Dr. Alvin Thornton, Président
alvin.thornton@pgcps.org

Edward Burroughs III, Vice-Président, District 8
edward3.burroughs@pgcps.org

David Murray, District 1
david.murray@pgcps.org

Joshua M. Thomas, District 2
joshua.thomas@pgcps.org

Pamela Boozer-Strother, District 3
pamela.boozerstrother@pgcps.org

Patricia Eubanks, District 4
patricia.eubanks@pgcps.org

Raaheela Ahmed, District 5
raaheela.ahmed@pgcps.org

Belinda Queen, District 6
belinda.queen@pgcps.org

K. Alexander Wallace, District 7
kalexander.wallace@pgcps.org

Sonya Williams, District 9
sonya3.williams@pgcps.org

D. Paul Monteiro Jr., Sans responsabilité spécifique
paul.monteiro@pgcps.org

Sandra D. Shephard, Sans responsabilité spécifique
sandra.shephard@pgcps.org

Curtis Valentine, MPP, Sans responsabilité spécifique
curtis.valentine@pgcps.org

Joshua Omolola, Élève membre
joshua.omolola@pgcps.org

COMMISSION DE L'ÉDUCATION 101 :

Tout au sujet de la Commission de l'Éducation du comté de Prince George



www.pgcps.org/board

QUI SOMMES-NOUS

La Commission de l'Éducation du comté de Prince George est l'organe officiel de décision en matière d'éducation. Le but de la commission est d'accroître le rendement scolaire des élèves et d'augmenter l'engagement des parents, des élèves et des communautés dans l'éducation. Il y a 14 membres dans la Commission : neuf sont élus par leurs districts pour un mandat de quatre ans, trois sont nommés par le Directeur du comté, un est nommé par le Conseil du comté et un est un élève membre. Le Directeur du comté nomme le Président et le Vice-président de la Commission.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION

Les responsabilités premières de la Commission sont en accord avec le plan stratégique du système scolaire :

- Élaborer des politiques ;
- Adopter des budgets d'immobilisation et de fonctionnement ;
- Nommer le personnel ;
- Établir les circonscriptions scolaires ;
- Communiquer avec les résidents, le personnel et les élèves ;
- Agir à titre quasi-judiciaire pour prendre les décisions concernant les recours d'élèves et d'employés ; et aussi
- Évaluer la gestion administrative et éducative.

RÉUNIONS DE LA COMMISSION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

La Commission se réunit deux fois par mois. Les séances de travail, généralement le premier ou le deuxième jeudi du mois, permettent au conseil de se concentrer sur des sujets d'intérêt spécifiques. Les réunions du soir ont généralement lieu le troisième ou le quatrième jeudi. Les rencontres ont lieu dans la salle de la Commission au sein du Bâtiment administratif Sasser à Upper Marlboro. Les ordres du jour et les documents pour la réunions sont postés sur le site web de la Commission à : www.boarddocs.com/mabe/pgcps/Board.nsf/Public

La politique 8345 de la Commission prévoit 45 minutes pour les observations du public lors de ses réunions et audiences publiques. Les orateurs disposent d'un maximum de trois minutes pour faire part de leurs remarques et ils ne peuvent céder leur temps à un autre personne. Les orateurs doivent s'inscrire au moins 2,5 heures avant l'heure prévue pour le début de la réunion en utilisant le formulaire d'inscription en ligne à : www.pgcps.org/board or by calling 301-952-6115. Pour les audiences publiques (à savoir : budget, circonscriptions), les orateurs peuvent s'inscrire à l'avance ou sur place, le jour même de l'audience.

Ceux qui ne peuvent assister, peuvent envoyer leurs commentaires à : testimony@pgcps.org.



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

La Commission de l'Éducation nomme-t-elle le Surintendant / Directeur Exécutif ?

Non. En 2013, la loi 1107 de la Chambre des représentants du Maryland, a transféré la responsabilité de l'embauche d'un nouveau surintendant au Directeur du comté. Un comité de recherche nomme trois candidats et le Directeur du comté en choisit un. Le surintendant est le Directeur Exécutif (CEO) des écoles publiques du comté de Prince George.

Quel est le rôle de la Commission au sein de PGCPS ?

La Commission est l'organe démocratique qui représente les citoyens dans les décisions prises en matière d'éducation. Elle assure un contrôle administratif important des politiques et des programmes d'éducation ; elle joue un rôle central dans la mise en place de systèmes et de processus visant à assurer la responsabilité du système scolaire en matière de finances, de programmes et de résultats ; et prend des décisions concernant les dirigeants et le personnel clé du système scolaire.

La Commission assure le leadership du système scolaire en adoptant une vision et une mission unificatrices, en sollicitant et en équilibrant la participation et la contribution des membres de la communauté et en défendant les besoins éducatifs des élèves.

En quoi le rôle de la Commission est-il différent de celui du Directeur Exécutif ?

En coopérant pour s'acquitter de leurs responsabilités respectives, la Commission et le Directeur Exécutif s'entraident dans la gestion efficace du système scolaire.

- La Commission établit des politiques pour que le Directeur Exécutif les interprète et les applique.
- Le Directeur Exécutif recommande les budgets d'investissement et d'exploitation, tandis que le conseil d'administration prend la décision finale sur les budgets qui sont soumis au Conseil du comté et au Directeur du comté.
- Lorsqu'un parent, étudiant ou employé fait appel, la Commission examine les décisions prises par le Directeur Exécutif.
- La Commission nomme le personnel. Le Directeur Exécutif affecte le personnel et veille à son développement professionnel.
- La Commission détient le titre de propriété légal et conclut des contrats de services. Le Directeur Exécutif surveille la fourniture des biens et services qui sont requis en vertu du contrat.

Quel est le rôle de la Commission / du Directeur Exécutif ?

Le Directeur Exécutif est responsable de l'administration des politiques adoptées par la Commission scolaire, du fonctionnement du système scolaire, de la gestion du personnel et de l'information de la communauté. Les responsabilités sont divisées en trois domaines : conseiller auprès de la Commission de l'Éducation; Directeur Exécutif du système scolaire; et le premier responsable pédagogique au sien de la communauté.

Le Directeur Exécutif agit en tant que conseiller auprès de la Commission, l'informe des préoccupations ou problèmes du système scolaire et peut être consulté pour obtenir des informations de base, des alternatives, des suggestions et des recommandations, avant que les décisions ne soient prises. Il informe la Commission au sujet des opérations du district, présente les questions qui nécessitent une discussion du conseil et fait en sorte que le personnel fournisse des rapports sur des sujets spécialisés.

En tant que Directeur Exécutif, il est responsable de l'administration de la politique du conseil d'administration et du système scolaire, et est responsable devant le conseil d'administration et le Directeur du comté.

En tant que le premier professionnel en matière d'éducation, le Directeur Exécutif évalue en permanence la manière dont les politiques sont appliquées et il reste informé au sujet de celles qui fonctionnent bien, de celles qui doivent être modifiées ou des domaines qui nécessitent une nouvelle politique.

